

**RALLYE**  
**Castine**  
TERRE D'OCCITANIE



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE  
PYRENEES

A.S.A. Castine

ECURIE des 1000 tours

REGLEMENT PARTICULIER et SPORTIF  
DU :

**20<sup>ème</sup> RALLYE CASTINE**  
**TERRE D'OCCITANIE**

**18 - 19 et 20 Septembre 2020**

CHAMPIONNAT DE France RALLYES TERRE

ECURIE DES 1000 TOURS  
Chez Stéphane DEVEZ  
CRAYSSAC 46400 SAINT LAURENT LES TOURS

[stephane.devez@orange.fr](mailto:stephane.devez@orange.fr)



## PROGRAMME – HORAIRES

### Lundi 08 Juin 2020

Parution du règlement et ouverture des engagements.

### Lundi 07 Septembre 2020 Minuit

Clôture des engagements.

### Vendredi 11 Septembre 2020

Parution de la liste des engagés sur le site de l'ASA Castine.

### Vendredi 18 Septembre 2020

Vérifications :

**15 h 30 à 20 h 30** Vérifications administratives : Place des Consuls a Bretenoux 46130

**15 h 45 à 20 h 45** Vérifications techniques : Place des consuls a Bretenoux 46130

**16h 00 a 21h 00** Mise en parc à Bretenoux 46130 (Boulevard des Tilleuls)

**18h00** Conférence de presse a l'auditorium de Saint Céré, (Salle polyvalente)

**20 h 00** 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs P.C. Mairie Bretenoux 46130

**22 h 00** Publication des équipages admis au départ affichage officiel P.C. Mairie Bretenoux 46130. Un affichage indicatif aura lieu au parc de Bretenoux durant le parc fermé du vendredi et de fin du rallye dimanche.

### Samedi 19 Septembre 2020

**5 h 30** Distribution des livres de route 1<sup>ère</sup> étape : Salle Ayroles 46130 Bretenoux.

**6 h 30** Départ 1<sup>er</sup> VHC 1ère Etape à Bretenoux.

**18 h 30** Arrivée 1<sup>er</sup> VHC 1ère Etape à Bretenoux.

**21 h 30** Publication des résultats partiels provisoires de la 1<sup>ère</sup> étape, pénalités routières incluses, ordre et heure de départ de la 2<sup>ème</sup> étape : affichage officiel P.C. Mairie Bretenoux.

### Dimanche 20 Septembre 2020

**5 h 00** Distribution des livres de route 2<sup>ème</sup>. Etape :Salle Ayroles 46130 Bretenoux

**6 h 00** Départ 1<sup>er</sup> VHC 2ème Etape. à Bretenoux

**16 h 28** Arrivée 1<sup>er</sup> VHC 2ème Etape fin du rallye à : Bretenoux.

**Vérifications finales Garage PMG Route de Puybrun 46130 Girac.**

Publication des résultats finaux provisoires du rallye au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent : **au parc fermé de Bretenoux.**

Remise des coupes : **Podium d'arrivée.**

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Castine et L'Ecurie des 1000 Tours organisent les : **18 – 9 et 20 Septembre 2020 . Le 20<sup>ème</sup> Rallye Terre Castine Terre d'Occitanie.**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a reçu par la F.F.S.A. le permis d'organisation : **83**

En date du : **29/01/2020**

Visa de la ligue sport Automobile Occitanie Pyrénées : **7**

Du : **09/01/2020**

#### **Organisateur Technique :**

ECURIE des 1000 Tours représentée par **Stéphane DEVEZ**

Secrétariat du Rallye : **Ecurie des 1000 Tours**

chez **Stéphane DEVEZ - Crayssac – 46400 St Laurent les Tours.**

Tél . : **05 65 10 81 69** Email : **stephane.devez@orange.fr**

**Permanence du Rallye : 05 65 10 81 69**

**Stéphane DEVEZ : 06 81 91 45 95**

Toutes les infos sur : [www.asacastine.fr](http://www.asacastine.fr)

## 1.1. Officiels

**Responsable mise en place moyen de sécurité :**

Stéphane DEVEZ

**Secrétaire Général du Meeting :**

Roland THEROND

**Observateur FFSA :**

Michel LAROULANDIE

**Président CFR Terre :**

Alain ROSSI

**Président du Collège des Commissaires Sportifs :**

**Coordinateur promotion marketing CFR  
Terre :**

Philippe SOULET

Jean Michel FILLOUX

**Membres du Collège des Commissaires Sportifs :**

Jacques COURMONTAGNE  
Francois MONATH  
Claude NOLLEVAL  
Guy DESTRESSE

**Directeur de Course :**

Franck DEL SANTO

**Directeurs de Course adjoints P.C. :**

Jacques LE GALL  
Gérard PLISSON  
Roselyne PRIOUX

**Directeurs de course délégués aux E.S. :**

**Secrétaire de la Direction de Course :**

Nicole BONNET

Laurent TEILLARD

Serge FREVILLE

**Directeur de Course nouveau départ :**

Nicole BONNET

Yves ESCLOUPE

Guillaume FAYET (inter)

**D.C. Chargé du véhicule tricolore :**

Guy TRONCAL

**Commissaires Sportifs adjoints délégués aux E.S. :**

Daniel VERNET

Françoise GERLAND

Francis VERGNES

**Directeur de Course véhicule Info sécurité :**

Joël ROMIGUIERE

**D.C. Chargé du véhicule damier :**

Françoise FREVILLE

**Commissaire Technique  
Responsable Délégué FFSA :**

Laurent QUERRY

**Commissaires Techniques :**

Jean Claude MARTY  
Didier GENRIES  
Patrick CHAZAL  
Jean Pierre PETTINGER  
Aurélien PINHO  
Serge PEGOLOTTI  
André FOURMENT

**Commissaire Sportif Chargé de la publicité :**

Lyonnel JACCOUTOT

**Commissaires Délégués Parc Fermé :**

Patrice PRIOUX

**Commissaires Délégués Parc de  
regroupement :**

Patrice PRIOUX

**Commissaires Délégués Parc Assistance :**

Lyonnel JACCOUTOT

**Chargé des Commissaires Chronométrateur :**

Gérard CARCHON  
Françoise FRANCHI

**Commissaire Technique Responsable  
Nouveau départ :**

Laurent QUERRY

**Commissaires Sportifs Délégués Juges de Faits :**

Michel BLANC    Thierry LEFOLL  
Louis PRIANOT    Bernard ISSARTEL

**Chargés des Relations avec les Concurrents :**

Véronique PUYAU Responsable en relation avec le collègue  
Laurence PELAMOURGUES  
Myriam BERTRAND - PUECH

**Rédacteur presse FFSA :**

Clément RULLIERE

**Responsable salle de presse de presse :**

Danièle GAMBA

**Responsables des Chronos et Classements :**

David GUIBLAIN

**Speaker :**

Vincent DOUGADOS

**Médecin Chef :**

Dr JC DESLANDES

**Mise à disposition du système de géolocalisation :**

VDS Racing – Jean Pierre BALLEET

**Chargée de mission FFSA :**

Anne BERNARD

## ARTICLE 1.2 ELIGIBILITE

**Le RALLYE CASTINE TERRE D'OCCITANIE, compte pour :**

- Le Championnat de France des Rallyes Terre Pilotes 2020.
- Le Championnat de France des Rallyes Terre 2 Roues Motrices 2020.
- Le Championnat de la ligue Occitanie Pyrénées 2020.
- Championnat pilotes et copilotes de la Ligue Occitanie Pyrénées 2020 – coeff 3
- Challenge des commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées 2020
- Le Challenge de l'ASA Castine.

## ARTICLE 2. ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

**3.1. Demande d'engagement – Inscriptions.**

**3.1.1 Concurrents Admis.**

Articles 3.1.2 à 3.1.4 et 3.1.6 à 3.1.9 (Cf. au Règlement standard FFSA des Rallyes).

**Tout pilote qui s'engage à un rallye du championnat de France des Rallyes Terre marque des points au dit Championnat**

**3.1.5. Demande d'Engagement – Inscriptions**

Toute personne qui désire participer au **Rallye Castine Terre d'Occitanie** doit adresser au secrétariat du rallye **Ecurie des 1000 Tours, Chez Stéphane DEVEZ Crayssac, 46400 Saint Laurent les Tours** la demande d'engagement, dûment complétée avant le :

**Lundi 07 Septembre 2020** (cachet de la poste faisant foi).

Si la demande d'engagement est envoyée par E-mail ou par télécopie, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement ne sera accepté par téléphone.

**3.1.10**

Le nombre des engagés est fixé à : **130** Voitures maximum Moderne + VHC.

**3.1.11.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **935 € avec la publicité facultative des organisateurs**

*(Droits d'engagements y compris inscription CFRT + 35€ système géolocalisation)*

- **1810 € sans la publicité facultative des organisateurs**

*(Droits d'engagements y compris inscription CFRT + 35€ système géolocalisation)*

- **885 € avec un licencié de l'ASA Castine a bord**

*(Droits d'engagements y compris inscription CFRT + 35€ système géolocalisation)*

- **835 € avec deux licenciés de l'ASA Castine a bord**

*(Droits d'engagements y compris inscription CFRT + 35€ système géolocalisation)*

**3.1.12**

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par L'Autorité Sportive Nationale du concurrent et des documents suivants :

- **photocopie des permis de conduire du pilote et co-pilote**
- **photocopie des licences du pilote et co-pilote**
- **attestation d'autorisation de conduire la voiture (dans le cas de prêt par une tierce personne)**
- **Le plan de disposition de l'assistance**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Ecurie des 1000Tours**, ils seront mis à l'encaissement le **22 Juin 2020**.

**Pour les concurrents étrangers, lors des vérifications administratives, il ne sera accepté que des espèces ou chèques certifiés (dits chèques de banque). Ou virement sur demande de RIB**

### 3.2. Equipages

Articles 3.2.2 à 3.2.6 et 3.2.8 (Cf. au Règlement standard FFSA des Rallyes).

### 3.2.5. Le port de la cagoule, des bottines et des sous-vêtements homologuée FIA est obligatoire

#### 3.2.7 Il n'y a pas de briefing obligatoire.

Un briefing écrit sera remis contre émargement lors des vérifications administratives.

### 3.3. Ordre de départ

**Le rallye VHC partira devant le Rallye Moderne de support.**

#### 3.3.1.

Hors reconnaissances, les départs des 10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximum seront donnés de 2 minutes en 2 minutes.

Lors de la première étape, le premier concurrent de chaque Coupe de Marque, Coupe, Trophée et/ou Formule de Promotion bénéficiera également d'un écart d'au moins 2 minutes.

Un écart d'au moins 2 minutes sera respecté après le dernier concurrent d'une Coupe de Marque.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée à la personne désignée à cet effet par la FFSA pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe et dans leur classe d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées, Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'au moins 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

*La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons. Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.*

*CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES TERRE 2020 .Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre des départe d'une étape pourra être modifié.*

### 3.3.3 Parc de regroupement après reconnaissances

Dans un parc prévu à cet effet, qui pourra être le parc de regroupement, à l'issue du tour de reconnaissance, après le parc d'assistance, les concurrents observeront un arrêt d'une durée minimum de 20 minutes sous régime de parc fermé . Quel que soit l'ordre d'entrée dans le dit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ affichés au tableau officiel.

Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 minute par minute ou fraction de minute de retard.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. Voitures autorisées

\* Groupe A et FA y compris WRC (2.0 et 1.6T homologuées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016), S2000 2.0 Atmo et S2000 1.6 T (RRC), Super 1600.

\* Groupe R

\* Groupe N et FN, N2 Série (équipée de pneus de série uniquement)

\* Groupe GT+

\* Groupe RGT

\*Groupe F2000

\* Les voitures des Coupes de Marque admises par la FFSA dans ce championnat.

### 4.2.1 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Les pneumatiques sont libres ...

### 4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La surface occupée dans le parc sera limitée à :

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60m<sup>2</sup> par voiture + 40 m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper, il en est de même pour les surfaces demandées par un préparateur ou loueur.

60m<sup>2</sup> seront attribués à chaque concurrent inscrit à une coupe de marque.

- Le plan de disposition souhaitée devra être joint à la demande d'engagement

Toute surface supplémentaire demandée sera facturée 8.00 € le m<sup>2</sup>, la demande de surface devra être faite accompagnée du chèque correspondant en même temps que la demande d'engagement ou de réservation.

### 4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

### 4.4. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications administratives.

#### Reconnaisances :

Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

Rallye :

- Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

- Lors des vérifications techniques préliminaires :

1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques ;

2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

- Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Tout constat de non-fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- o 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- o 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
- o 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

*Le montant des amendes est conservé par la FFSA.*

### 5. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

**5.1.1.** Conforme au règlement standard FFSA et au CF Terre

**5.1.8.** Conforme au règlement standard FFSA et au CF Terre

**5.2 .** Publicité obligatoire au présent règlement particulier : (\*\*NB)

(\*\*NB) En plus des plaques de rallye, des panneaux de portière et des numéros d'identification l'organisateur pourra également délivrer 2 numéros adhésifs de 22 cm de haut et de couleur orange ou 2 adhésifs de couleur jaune sur fond noir (210 x140 mm) (recommandé) qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (porte ou custode) en haut et vers l'avant.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES 2020

### 6.1. Description

**Parcours total 1<sup>ère</sup> étape « hors reconnaissances » : 207.3 Km**

**Parcours total 2<sup>ème</sup> étape « hors reconnaissances » : 209.6 Km**

Le 20<sup>e</sup> Rallye Castine Terre d'Occitanie représente un parcours total « hors reconnaissances de : **416.9 km.**

Il est divisé en **deux** étapes et **6** sections.

IL comporte **12** épreuves spéciales d'une longueur totale de : **133.8 km.**

#### **1<sup>ère</sup> Etape : 3 E.S. Deux fois :**

**ES 1 / 4: 19.0 Km - 20 Postes Commissaire, 1 poste inter, 22 extincteurs, 2 VSAB**

**ES 2 / 5: 9.5 km - 10 Postes Commissaire, 12 extincteurs, 1 VSAB**

**ES 3 / 6: 10.5 Km - 12 Postes Commissaire, 14 extincteurs, 1 VSAB**

#### **2<sup>ème</sup> Etape : 3 E.S. deux fois :**

**ES 7 / 10 : 13.2 km - 14 Postes Commissaire, 16 extincteurs, 1 VSAB**

**ES 8 / 11 : 11.5 Km - 14 Postes Commissaire, 16 extincteurs, 1 VSAB**

**ES 9 / 12 : 3.2 Km - 8 Postes Commissaire, 10 extincteurs, 1 VSAB**

### 6.2. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre.  
Les reconnaissances libres sont interdites.

La reconnaissance du parcours se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrale du rallye. Le découpage des différents secteurs correspondra au découpage des tours suivants.

#### **Déroulement Tour de Reconnaissance :**

- Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance
- Le tour de reconnaissance dans les E.S est considéré comme une liaison à moyenne imposé de CH à CH, sur **une vitesse maximale autorisé de 80 km/h (secteur des E.S comme liaison)**
- Il est interdit aux concurrents de revenir en arrière durant le tour de reconnaissance

**Des contrôles, portant notamment sur la vitesse maximale autorisée sur les E.S,  
Seront effectués via le système de géolocalisation.**



### **6.2.7. Pénalités :**

A : Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages (Championnat de France Rallyes Terre, voir article 6.2) ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les pénalités sont cumulées.

B : Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées

par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci-dessous, seront infligées :

- 1<sup>ère</sup> infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité
- 2<sup>ème</sup> infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité
- 3<sup>ème</sup> infraction : disqualification

Le road book sera distribué 1 heure avant le départ a la Salle Ayroles 46130 Bretenoux , pour les deux étapes.

Le cahier de prises de notes se sont plus fournis par l'organisateur et sont libres.

### **6.3. Carnet de contrôle**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **6.4. Circulation**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## **ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1. Départ**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **7.3. Contrôle de passage (C.P.) – Contrôles Horaires (C.H.)- Mise Hors Course.**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **7.3.17. Nouveau départ après abandon**

Conforme au règlement standard FFSA

### **7.4. Contrôle de Regroupement**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **7.5. Epreuves Spéciales (E.S.)**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. TERRE.

### **7.5.17. Sécurité des Concurrents**

Conforme au règlement standard FFSA

### **7.6. Parc Fermé**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 8. – RECLAMATIONS – APPELS.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

Cf. au Règlement standard FFSA des Rallyes et au règlement du championnat de France des rallyes terre FFSA.

**9.3** Les résultats du rallye seront affichés le dimanche 20 Septembre et au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc d'arrivée : **parc fermé de Bretenoux.**

**9.4** Le classement final provisoire de fin de rallye, devient définitif 30 minutes après l'affichage des résultats. Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, tel que renseignés dans le tableau ci-dessous, l'organisateur mettra en place un parc de repositionnement sous régime de parc fermé en amont du podium.

### Podium Final

- Classement Général
- Classement Championnat Terre 2 Roues Motrices
- Tous les concurrents classés devront passer sur le podium.
- Classement Coupe de Marque

## ARTICLE 10. PRIX – COUPES

### Prix en espèces :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
<b>Classement Général</b>	<b>875 €</b>	<b>650 €</b>	<b>450 €</b>
<b>Classement par Classes</b>			
<b>De 1 à 3 partants</b>	<b>450€</b>		
<b>De 4 à 5 partants</b>	<b>875 €</b>		
<b>De 6 à 10 partants</b>	<b>875 €</b>	<b>450 €</b>	
<b>Si plus de 11 partants</b>	<b>875 €</b>	<b>450 €</b>	<b>230 €</b>

### Répartition des classes (conforme Article 4 règlement standard rallye FFSA)

N / FN: 1 – 2 – 3 – 4 – N2 série

A / FA: 5 – 5k – 6 – 6k – 7 – 7k – 7s – 8 – 8w

R: 1 – 2 – FR2 – R2J- 3 – 4 – 5- R4FIA

F2: 11 – 12 – 13 – 14

GT 9-10 – GT+15

RGT

Les concurrents de la 208 Rally Cup ne bénéficient pas des primes prévues à la classe.

### Coupes

La remise des coupes se fera à l'arrivée du rallye à l'entrée du parc fermé.

Les prix seront adressés par courrier le lendemain du rallye

Des coupes récompenseront des commissaires après tirage au sort,